

Règlement Intérieur

📖 Après le goûter, je m'installe dans ma salle et je sors mes livres
Et cahiers d'école.

📖 Je prends connaissance du travail à faire.

📖 Je vais chercher le matériel dont j'ai besoin (dictionnaire, livre ,etc...)

📖 Je me mets à mes occupations.

📖 Je peux demander au bénévole de m'aider.

📖 Je range le matériel et la salle à la fin de chaque séance.

• Je m'engage :

- à respecter les intervenants et les autres enfants, ainsi que le matériel mis à disposition.
- à travailler sérieusement et dans le calme,
- à vérifier que j'ai bien toutes mes affaires avant de repartir à la garderie
- à bien noter sur mon cahier de texte les leçons et exercices que j'ai à faire,
- à prévenir le bénévole ou la mairie en cas d'absence,

Date :

Nom Prénom de l'Enfant et Signature



Accompagnement à la Scolarité 2018 - 2019

La Commune de NEVEZ propose un service d'accompagnement à la scolarité aux enfants des Classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

L'accueil des enfants se fait les lundis et jeudis à l'Ecole Primaire.

Pour l'année 2018-2019, l'accompagnement à la scolarité débutera **le lundi 17 septembre 2018**.

L'enfant s'inscrit et s'engage pour l'année entière, pour cela il suffit de compléter et de retourner le bulletin ci-joint.

L'accompagnement scolaire, c'est quoi ?

C'est permettre aux enfants :

- d'être accompagnés dans leur travail scolaire,
- d'organiser leur travail,
- d'être plus autonome,
- d'appréhender le milieu scolaire autrement

Attention, vous êtes tenus de vérifier l'avancement du travail quotidien, de votre enfant.

Fonctionnement

A la suite du goûter qui est servi aux enfants de la garderie, les enfants sont dirigés vers les bénévoles par groupes dans une salle.

Les enfants prendront connaissance du Règlement intérieur. L'enfant s'engage à le respecter en le signant.

Chaque enfant se met au travail par petits groupes avec l'intervenant référent qui prend connaissance du travail à faire. Il aide et accompagne les élèves qui sont moins autonomes, de manière à ce qu'ils le deviennent.

Matériel mis à disposition

- crayons, gommes, taille crayon, compas
- règles, équerre, rapporteur,
- dictionnaire (français, anglais), bled
- feuilles de brouillon.

Les horaires

Pour les **CP, CE1** :

- tous les lundis et jeudis à partir de **17 h 00 à 17 h 30**.

Pour les **CE2, CM1, CM2** :

- tous les lundis et jeudis à partir de **17 h 30 à 18 h**.

Pour ces cinq classes, les enfants seront raccompagnés à la Garderie.

Attention, tout enfant inscrit à cet atelier ne pourra pas le quitter avant les horaires indiqués :

- CP/CE1 : 17 h 30
- CE2/ CM1/CM2 : 18 h 00

C'est avec qui ?

Les bénévoles de la commune.

Côté Parents

Je soussigné(e) : _____, inscrit mon enfant
_____ en classe de _____ à l'accompagnement scolaire.

CP et CE1 de 17h00 à 17h30 lundi jeudi

CE2, CM1 et CM2 de 17h30 à 18h00 lundi jeudi

Fait à NEVEZ, le _____

Signature des Parents